

**JOURNAUX**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**PREMIÈRE SESSION DE LA**  
**59<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2018**

---

**L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,**  
**LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

---

---

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le mardi 23 octobre 2018

***PROCLAMATION***

*ATTENDU QUE la quatrième session de la cinquante-huitième législature de la province a été dissoute le 23 août 2018;*

*ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-neuvième législature de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 23 octobre 2018, à 10 heures.*



*Fait sous mon seing et le grand sceau de la province, à Fredericton, le 5 octobre de l'an 2018 et de la soixante-septième année du règne de Sa Majesté.*

**PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

*Le procureur général,  
Brian Gallant, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,  
Jocelyne Roy Vienneau*

---

La première session de la 59<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis au greffier de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

Le greffier de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez cet après-midi à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Le greffier annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Règlement dispose que, si un seul député est candidat à la présidence, le greffier de la Chambre annonce le nom du candidat et déclare d'office ce candidat élu président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est en mon devoir de vous informer qu'un seul député est candidat à la présidence et que, en application de l'alinéa 11(8)m) du Règlement, il m'incombe d'annoncer que Daniel Guitard, député de la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur, est déclaré élu président.

L'hon. M. Gallant, premier ministre, et M. Higgs, chef de l'opposition officielle, escortent M. Guitard à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais commencer par prononcer les paroles traditionnelles que la personne élue à la présidence récite après son élection.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Sur une note plus personnelle, je veux remercier mon épouse, Diane, et toute ma famille pour l'appui qu'elles m'ont toujours donné tout au long de ma carrière politique. Je veux mentionner en particulier ma mère, qui est ici avec moi aujourd'hui. Je tiens à remercier aussi les gens de la circonscription de Restigouche-Chaleur de leur appui et de m'avoir accordé un deuxième mandat consécutif à titre de député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Ce matin, j'aimerais m'adresser aux gens du village de Pointe-Verte. Ils m'ont vu grandir, devenir élu municipal et ensuite député à l'Assemblée législative. Maintenant, ils me voient assumer la présidence de celle-ci. Merci à vous tous de faire partie de mon cheminement.

Le 24 septembre, les gens du Nouveau-Brunswick se sont prononcés. Ils veulent que nous travaillions ensemble pour faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit pour eux. Le tout repose sur le respect du décorum et des usages. J'invite les parlementaires à tenir compte des attentes des gens de cette magnifique province, qui nous ont accordé l'honneur de les représenter ici même à la Chambre.

En tant que président, j'ai l'intention de collaborer avec l'ensemble des parlementaires. Je tiens à ce que tous les parlementaires sachent que ma porte est toujours ouverte.

L'Assemblée doit fonctionner peu importe nos différences, nos intérêts ou nos opinions.

En tant que votre président, j'appellerai au respect des règles de la Chambre. Encore une fois, j'exigerai le décorum, la dignité et le respect à la Chambre. La charge de président exige l'équité et la fermeté.

En conclusion, je veux remercier à l'avance le greffier, le greffier adjoint, le sergent d'armes et tous les membres du personnel, qui m'appuieront dans mes fonctions pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée législative. Merci et bonne journée.

Sur ce, M. Guitard monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

---

Le premier ministre communique à la Chambre le message suivant de S.H. la lieutenant-gouverneure :

Monsieur le président, le greffier ayant fait part à la Chambre de la permission de Son Honneur afin de pourvoir immédiatement à l'élection à la présidence, je dois maintenant informer la Chambre qu'il plaît à Son Honneur que la Chambre propose à son approbation, à 14 h ici même, la personne élue.

La séance, suspendue à 10 h 13, reprend à 14 h.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Le greffier de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur le président, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

Le greffier de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

---

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur et le privilège de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de la première session de la 59<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais tout d'abord souligner que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé des peuples wolastoqiyik, mi'kmaq et peskotomuhkati.

### **Félicitations et hommages**

Depuis la dernière session de notre Assemblée législative, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations.

Nous remercions et félicitons les personnes qui ont brigué les suffrages lors des récentes élections provinciales. Parmi celles qui ont posé leur candidature, 38,6 % étaient des femmes, ce qui constitue une hausse par rapport à 2014, où elles étaient 32,2 % à l'avoir fait. Félicitations et bienvenue aux nouveaux parlementaires du Nouveau-Brunswick.

En tout, 11 personnes de la province ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, soit Judy Astle, Charles Bernard, Roberta Dugas, Louise Imbeault, Gaetan Lanteigne, Walter Learning, James Lockyer, Rebecca Schofield (à titre posthume), F. Eileen Wallace ainsi que Ed et Eke van Oorschot.

Cinq personnes de la province ont été nommées Membre de l'Ordre du Canada : Claude Snow, de Caraquet ; Christl Verduyn, de Sackville ; W. Dale Dauphinee, de Montréal et de Saint Andrews ; Patricia « Patsy » Gallant, de Campbellton ; Jean-Claude Savoie, de Saint-Quentin.

---

Au cours de la dernière année, de nombreuses personnes talentueuses et compatissantes du Nouveau-Brunswick ont aussi été honorées pour leur apport et leurs réalisations.

Quatre personnes du milieu de l'enseignement du Nouveau-Brunswick étaient au nombre des 40 lauréats à recevoir le prix Canada's Outstanding Principals décerné par le Partenariat en éducation. Il s'agit de Bonnie Hierlihy, de la Fairvale Elementary School, à Rothesay, de Julie Michaud, de la Saint Mary's Academy, à Edmundston, de Heidi Ryder, de la James M. Hill Memorial High School, à Miramichi, et de Shane Thomas, de la Fredericton High School.

Les gagnants des Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018 sont Eugène LeBlanc et le Groupe de support émotionnel, de Moncton, ainsi que Chrissy Montgomery, de Fredericton. De plus, la toute première bourse d'études Randy-Dickinson a été attribuée à Alana Gullison.

Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick a accueilli six nouveaux membres : l'équipe de hockey de l'Université de Moncton, les Aigles Bleus (1989-1990) ; Al Charuk ; Master Chung ; Bob Deap ; Bill Phillips (1857-1900) ; Rob Stevenson.

Le marathon de Fredericton, le plus ancien marathon des provinces Maritimes, a marqué cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire.

Le triathlon équestre Foshay International a attiré dans la province des chevaux et cavaliers de haut niveau du Canada et des États-Unis.

En 2018, Saint John a été l'hôte des jeux du Canada 55+ et Fredericton a accueilli les championnats nationaux féminins de basketball dans les catégories des moins de 15 ans et des moins de 17 ans.

Les équipes masculines de hockey et de basketball Varsity Reds de l'Université du Nouveau-Brunswick ont toutes deux remporté le championnat 2018 de Sport universitaire de l'Atlantique.

L'équipe du Titan Acadie-Bathurst a gagné la coupe Memorial, dont c'était le 100<sup>e</sup> anniversaire. Il s'agit de la première équipe faisant partie de la Ligue de hockey junior majeur du Québec à gagner le championnat canadien depuis 2013.

Willie O'Ree, de Fredericton, qui a été le premier joueur noir à faire partie de la Ligue nationale de hockey, a été intronisé au Temple de la renommée du hockey.

Charlie Cavanagh s'est inscrite dans l'histoire de la boxe au Canada en devenant la première personne à remporter le titre de championne mondiale féminine lors des championnats du monde de la jeunesse de 2018.

Les premiers ministres des 13 provinces et territoires se sont réunis dans notre province, à Saint Andrews, pour la rencontre du Conseil de la fédération.

La croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick demeure une priorité, et le milieu des affaires de notre province compte un grand nombre de chefs de file.

Les Prix d'excellence en exportation du Nouveau-Brunswick pour 2018 ont été attribués à IntelliSys Aviation Systems, à MASITEK Instruments, à ThermTest Inc., à Remsoft Inc., aux Industries Baie de Bouctouche et à Bulletproof Solutions, tandis que le Prix soulignant l'incidence d'un investissement a été remis à ExxonMobil Business Support Centre Canada.

Les lauréats des prix KIRA de 2018 sont BioNB, SomaDetect, Blue Roof Distillers et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les lauréats des prix Startup de 2018 sont les suivants : The Ville Cooperative, la compagnie Boss Gibson Oysters, ProcedureFlow, PLATO Testing, Cameron Ritchie, fondateur de HomeWurk Odd Jobs and Services Inc., et Lisa Williams, directrice générale de UNICARE Home Health Care Inc.

Le New Brunswick College of Craft and Design a tenu son 20<sup>e</sup> défilé de mode annuel, qui mettait en valeur le travail des étudiants actuels et anciens.

Cette année marquait le 30<sup>e</sup> anniversaire des Prix de la musique de la côte Est, pour lesquels les artistes du Nouveau-Brunswick ont obtenu 35 nominations. Les Païens, Measha Brueggergosman et le groupe City Natives, qui compte des membres originaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, en ont été désignés lauréats.

Huit musiciens, choisis parmi les membres de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick et les élèves de Sistema, se sont rendus à Mexico, où ils se sont joints à 800 autres musiciens pour participer à un atelier panaméricain.

Toujours en musique, le groupe The Backstays a gagné la compétition Stingray Rising Star de 2018 lors du Harvest Jazz and Blues Festival.

### **Condoléances**

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous nous souvenons de J. Robert Howie, qui, pendant près de deux décennies, a représenté à la Chambre des communes les gens de l'ancienne circonscription fédérale de York—Sunbury.

---

Nous célébrons la vie de Rebecca Schofield, qui continue d'être pour nous une source d'inspiration grâce à sa campagne de bonté #BeccaToldMeTo.

Nous rendons hommage à Ray Frenette, ancien député, ministre et premier ministre provincial.

Nous nous souvenons aussi de Keith Ashfield, ancien ministre provincial et fédéral.

Nous rendons hommage au D<sup>r</sup> Dennis Furlong, ancien député et ministre provincial, professeur, médecin, inventeur et auteur.

Nous honorons la mémoire des quatre victimes de la fusillade de Fredericton, soit l'agent Lawrence Robert « Robb » Costello, l'agent Sara Mae Helen Burns, Donald « Donnie » Adam Robichaud et Bobbie Lee Wright.

### **Introduction**

Pour la première fois en près de 100 ans, les gens du Nouveau-Brunswick ont élu une Assemblée législative au sein de laquelle aucun parti ne détient la majorité des sièges.

En accordant à quatre partis une représentation à l'Assemblée législative, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont envoyé un message clair : tous les partis doivent jouer un rôle important pour faire progresser le Nouveau-Brunswick. Bien que, pour la plupart des gens du Nouveau-Brunswick, l'actuelle situation de gouvernement minoritaire soit inédite, elle se veut une occasion historique de faire les choses autrement, de mieux les faire et de les faire de façon concertée.

Il sera important que les quatre partis trouvent un terrain d'entente afin de servir les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers d'être du Nouveau-Brunswick, et les gens avec qui nous partageons cette magnifique province sont la source de notre fierté. Les gens du Nouveau-Brunswick sont bienveillants et résilients. Ils présentent des différences et trouvent leur force dans la diversité qui les caractérise.

Tout en représentant leur circonscription à la Chambre, les parlementaires doivent miser sur les nombreuses forces qui nous lient en tant que personnes du Nouveau-Brunswick.

### **Collaboration**

Le message qu'ont voulu transmettre les gens du Nouveau-Brunswick est clair. La plateforme d'aucun parti n'a obtenu le soutien de la majorité des circonscriptions, de sorte qu'aucun parti ne devrait avoir le monopole du pouvoir. Par conséquent, les parlementaires doivent faire de la collaboration leur objectif.

Dans le respect d'un tel objectif, votre gouvernement propose de mettre en place un programme qui, dans un premier temps, créera un cadre visant à faciliter la collaboration entre les parlementaires et, dans un deuxième temps, permettra que soient proposées des politiques qui, de façon générale, auront reçu l'appui d'au moins deux partis politiques. L'élément essentiel, c'est le compromis ; néanmoins, le gouvernement croit que les gens du Nouveau-Brunswick ont en commun certains principes qu'il faut respecter. Le gouvernement ne mettra en oeuvre aucune politique qui va à l'encontre de ces principes.

Il faudra discuter, débattre et décider des moyens de concrétiser les actions à entreprendre. Il sera possible, par l'acceptation de la situation actuelle de gouvernement minoritaire, de trouver un terrain d'entente qui reflétera un plus grand nombre de points de vue à l'Assemblée législative. La population du Nouveau-Brunswick a appelé les parlementaires à collaborer comme jamais auparavant ; ainsi, ils seront mieux en mesure de renforcer notre province. Sans cette collaboration, notre province risque plus que jamais d'être marquée par le clivage.

Votre gouvernement reconnaît aussi que le renforcement de la collaboration est tributaire d'une meilleure compréhension entre les gens du Nouveau-Brunswick. Il faut chercher à unir les régions rurales et les zones urbaines, le Nord et le Sud, les anglophones, les francophones, les Premières nations, et les nouveaux arrivants au Canada, les travailleurs des secteurs public et privé ainsi que toutes les autres personnes du Nouveau-Brunswick, car l'expérience de vie de chacun diffère.

La diversité et le bilinguisme officiel favorisent tant notre économie que notre tissu social. Par conséquent, le gouvernement veillera à accélérer l'instauration d'un processus qui vise à favoriser et à promouvoir, par la voie de l'empathie, du respect et de l'harmonie, la cohésion sociale au sein de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour créer un milieu favorable à la collaboration, le gouvernement prendra les mesures suivantes afin d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée législative :

- Il proposera une motion accordant aux quatre partis politiques le statut de parti reconnu.
- Il proposera une motion chargeant le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée de réaliser un examen complet du *Règlement de l'Assemblée législative*, lequel veillera à ce que ses dispositions soient applicables dans un contexte de législature minoritaire, et de trouver des façons d'améliorer le déroulement des travaux de l'Assemblée par le truchement de mesures visant, notamment, l'établissement d'un calendrier parlementaire fixe et d'un plan de la Chambre qui entraîne une meilleure collaboration, la tenue de votes libres, l'habilitation à appeler des témoins à comparaître durant l'étude de projets de loi en comité, l'établissement de mandats plus clairs pour les comités, la précision du rôle entourant les examens législatifs et les réponses aux rapports des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et aux recommandations connexes.

- Il établira un nouveau processus budgétaire plus ouvert et plus transparent. Les crédits budgétaires des ministères, au lieu d'être étudiés à huis clos par un comité du Cabinet, comme c'est le cas habituellement, seront étudiés au cours des réunions publiques d'un comité parlementaire multipartite.

Tous les partis ont souligné l'importance de rétablir l'équilibre budgétaire ; toutefois, ils ne s'entendent pas sur un échéancier menant au rétablissement de cet équilibre. Pour ce faire, la préférence devrait être donnée aux mesures qui ne nuisent pas à l'économie ou à d'importants programmes sociaux. Grâce au processus budgétaire axé sur la collaboration, qui a été décrit plus tôt, votre gouvernement s'efforcera d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici à 2020-2021.

### **Création d'emplois et croissance économique**

Selon un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick, la création d'emplois et la croissance économique améliorent le niveau de vie. La croissance doit s'étendre à de multiples domaines, que ce soit le domaine des arts et de la culture, celui des TI ou encore celui de la cybersécurité. Voilà pourquoi la croissance économique est essentielle à notre réussite et pourquoi elle doit figurer parmi les priorités du gouvernement. D'ailleurs, pour faire croître l'économie, nous devons aussi privilégier la mise en valeur de la population active et garder nos jeunes ici.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, au moins deux partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- collaborer avec les propriétaires de petites et moyennes entreprises pour éliminer les formalités administratives qui font obstacle à la réussite économique ;
- travailler avec la Coalition pour l'équité salariale, les acteurs du domaine du travail et du milieu commercial ainsi que les autres parties prenantes afin d'étendre au secteur privé l'application de la loi visant l'équité salariale ;
- porter le salaire minimum à 12 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> avril 2019 et établir le calendrier des futures augmentations en collaboration avec d'autres partis politiques ;
- intégrer dans les initiatives favorisant la croissance du secteur touristique des mesures de protection et de promotion des ponts couverts ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner les taux de redevances applicables aux ressources afin d'assurer un meilleur équilibre entre la croissance économique et l'optimisation de nos ressources tout en protégeant les propriétaires de terrains boisés privés ;
- lancer, en partenariat avec les caisses populaires, un programme de prêts aux petites entreprises et aux entrepreneurs ;
- améliorer la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux, de concert avec les agriculteurs et les producteurs locaux, en y ajoutant des objectifs qui favorisent une augmentation de la proportion d'aliments locaux par rapport aux aliments importés et un accroissement de la production d'aliments biologiques ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner l'aide financière que reçoit l'industrie pour attirer des investissements et créer des emplois,

de déterminer si les types et montants de cette aide répondent aux besoins et de déposer à l'Assemblée législative un rapport assorti de recommandations.

### **Investissements dans l'éducation, les soins de santé et les soins aux personnes âgées**

Plus de 57 % du budget provincial de 2018-2019 est investi dans l'éducation, les soins de santé et les soins aux personnes âgées. Il s'agit des principaux services gouvernementaux que les gens s'attendent à recevoir.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de répondre aux priorités en question. Toutefois, de multiples partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes, lesquelles visent à améliorer les résultats en éducation et les possibilités offertes aux élèves et aux étudiants, à réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et à répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes à la retraite :

- travailler avec le personnel enseignant et les administrations scolaires pour réinstaurer l'enseignement des métiers dans toutes les écoles secondaires ;
- éliminer les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;
- travailler avec les universités et les collèges communautaires afin de fournir gratuitement, aux adultes du Nouveau-Brunswick que cela intéresse, une formation leur permettant d'apprendre une deuxième langue officielle ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire de réaliser un examen relatif aux numéros de facturation, tout en préservant les services de santé dans les régions rurales et en assurant le recrutement de médecins additionnels ;
- travailler avec les infirmières, leurs représentants, les universités, les collèges et les administrateurs des soins de santé pour élaborer une stratégie de recrutement, de maintien en poste et de formation du personnel infirmier ainsi que pour recruter davantage de personnel infirmier praticien et de personnel infirmier ;
- collaborer avec les associations professionnelles et les syndicats afin d'élargir le rôle de l'infirmière praticienne, de la sage-femme et d'autres professionnels de la santé en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé ;
- travailler avec les experts en santé mentale pour continuer d'investir dans les services de santé mentale à l'échelle provinciale et accroître les investissements à cet égard ;
- collaborer avec les réseaux de santé, les médecins et le personnel infirmier en vue d'établir davantage de centres de santé, pour ainsi réduire les temps d'attente à l'urgence ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire de consulter des experts, l'association des travailleurs paramédicaux, le syndicat des travailleurs paramédicaux et d'autres parties prenantes, de réaliser un examen public des services d'ambulance d'ici au 15 décembre 2018, en se penchant surtout sur la pénurie de personnel paramédical, puis de mettre en oeuvre les recommandations découlant de cet examen ;

- veiller à ce que les femmes qui subissent une mammographie et leur médecin reçoivent des renseignements sur la densité du tissu mammaire ;
- appuyer un régime d'assurance-médicaments financé par le gouvernement fédéral ;
- poursuivre la mise en oeuvre du programme D'abord chez soi pour aider les personnes âgées à demeurer autonomes ;
- collaborer avec les gens qui oeuvrent dans le secteur des foyers de soins et mettre l'accent sur le recrutement, la formation et le maintien en poste afin d'augmenter le nombre d'heures de soins pour les résidents de foyers de soins et de recruter davantage de personnel infirmier, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de préposés de soins aux résidents pour soutenir les personnes âgées.

### **Protection de l'environnement**

La question des changements climatiques est l'un des plus grands défis qui se posent à l'humanité. Tous les gouvernements doivent accorder la priorité à la prise de mesures concrètes pour aborder de front les changements climatiques et protéger l'environnement.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, au moins deux partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- mettre pleinement en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial sur les changements climatiques, constitué en 2016, et les mesures proposées dans le plan qui en a découlé, lequel s'intitule *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone* ;
- étendre la protection des terres et de l'eau, ce qui comprend les rivières, les ruisseaux, les lacs et les baies, au moyen d'aires de conservation, de zones naturelles protégées et de zones tampons ;
- augmenter l'utilisation, au Nouveau-Brunswick, d'énergie renouvelable sans émissions, entre autres grâce à l'exploration des ressources énergétiques renouvelables près du littoral et en mer ;
- accroître le financement des mesures écoénergétiques destinées tant aux domiciles qu'aux entreprises ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'envisager de recommander une interdiction progressive de l'utilisation d'herbicides tels que le glyphosate, l'étendue de l'interdiction devant être fondée sur des preuves tangibles.

### **Société plus juste et bonne gouvernance**

Tous devraient avoir comme priorité de veiller à la création d'une société plus juste pour toutes les personnes qui la composent et la suppression des obstacles structurels, tels que la pauvreté, qui empêchent certaines d'entre elles de jouer le rôle qu'elles souhaitent y jouer.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, de multiples partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- voir à ce que les Autochtones du Nouveau-Brunswick soient traités avec respect et équité grâce à la mise en oeuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner la possibilité de recommander à l'Assemblée législative une ou plusieurs questions sur la représentation proportionnelle, le vote préférentiel ou l'âge de voter à poser aux gens du Nouveau-Brunswick à l'occasion des élections municipales de 2020 et de recommander des modifications de la *Loi référendaire* afin d'assurer un processus équitable ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner la gouvernance municipale et la possibilité de moderniser l'imposition relative aux municipalités et de faire des recommandations à cet égard ; l'examen portera notamment sur la possibilité de réduire ou de supprimer ce qu'on appelle la double imposition et de supprimer, dans un contexte d'évaluation, l'exonération visant les biens à usage industriel, y compris la machinerie et l'équipement ;
- augmenter le budget de la vérificatrice générale et donner suite à ses recommandations, ce qui améliorera l'efficacité des dépenses publiques ;
- instaurer l'immatriculation pluriannuelle des véhicules et éliminer la deuxième plaque d'immatriculation.

Le gouvernement s'efforcera de mettre en oeuvre les initiatives énoncées.

### **Appui à la population du Nouveau-Brunswick**

Dans sa plateforme électorale, le Parti libéral a proposé de nombreuses mesures qui, à son avis, feraient progresser la province. Toutefois, puisqu'aucun parti n'a obtenu la majorité des sièges et qu'aucune plateforme électorale n'a reçu l'appui de la majorité de la population, le gouvernement estime qu'il ne convient pas d'appliquer dans son intégralité un seul programme politique. Bien que toutes les autres initiatives décrites figurent dans au moins deux plateformes, le gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre les initiatives suivantes qui, en raison de leur essence et de leur objet, sont réputées avoir l'appui d'autres parlementaires :

- collaborer avec les entrepreneurs et les gens d'affaires afin d'ouvrir des perspectives économiques en doublant les investissements dans le Fonds d'emploi pour les jeunes ;
- renouveler les fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et pour la région de Miramichi ;
- affecter les fonds que le gouvernement fédéral s'est récemment engagé à fournir relativement au « trou noir » à la création d'un programme provincial qui jumellera les organismes ayant besoin de main-d'oeuvre et les travailleurs, afin de permettre à ceux-ci d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi ;

- travailler avec les éducateurs de la petite enfance pour optimiser les possibilités d'apprentissage précoce en offrant à l'échelle provinciale d'ici à 2019 le nouveau programme visant les services de garderie ;
- soutenir les médecins, le personnel infirmier, les autres professionnels de la santé et nos collectivités en protégeant les soins de santé, c'est-à-dire en veillant à ce qu'aucun hôpital rural ou régional ne soit fermé ;
- créer un ministère à part entière qui se consacrera à la promotion de l'égalité des femmes tout en travaillant avec les personnes et organismes qui la défendent afin d'élargir le mandat à cet égard ;
- mettre fin à l'utilisation du charbon pour la production d'électricité au Nouveau-Brunswick au plus tard en 2030 ;
- continuer à collaborer pour bâtir une société plus juste et favoriser le respect envers les employés des services publics grâce au travail du comité directeur des relations syndicales-gouvernementales.

### **Conclusion**

Tous les parlementaires comprennent évidemment qu'il importe de créer des emplois, d'assurer la qualité des services sociaux, notamment l'éducation et les soins de santé, de protéger l'environnement pour les générations futures et d'offrir des chances égales à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, et ce, tout en maintenant une situation financière saine.

Au cours de la session, les ministres donneront des détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications visant diverses lois adoptées par l'Assemblée législative seront proposées et débattues afin que le gouvernement continue d'améliorer les services fournis à la population.

La population du Nouveau-Brunswick s'attend à avoir un gouvernement stable. Elle a accordé sa confiance aux parlementaires et tient à ce qu'ils fassent avancer les dossiers importants au moyen de la coopération et de la collaboration. Les gouvernements minoritaires sont bien placés pour atteindre un tel objectif. Je rappelle que l'Assurance-maladie et le Régime de pensions du Canada sont le fruit d'une collaboration au palier fédéral entre un gouvernement minoritaire et les autres partis.

Une situation et une occasion exceptionnelles se présentent à tous les parlementaires. Ils ont maintenant l'occasion de prouver à la population du Nouveau-Brunswick qu'ils ont reçu son message et qu'ils sont prêts à travailler ensemble. Le Nouveau-Brunswick connaît un moment historique. Qui plus est, nous, résidents de la province, avons beaucoup plus de points en commun que de divergences.

En terminant, je remercie les parlementaires de leur service public, maintenant et dans l'avenir.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Brian Gallant, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales tenues le 24 septembre 2018 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Harris, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

*SOMMAIRE DES RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES  
DÉPUTÉ(E)S DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2018*

*Paragraphe 96(5) de la Loi électorale*

*RESTIGOUCHE-OUEST # 1*

<i>Gilles LePage</i>	<i>L</i>	4233	<i>E</i>
<i>David Moreau</i>	<i>PC</i>	961	
<i>Travis Pollock</i>	<i>KISSNBPP</i>	62	
<i>Beverly A. Mann</i>	<i>NPDNB</i>	263	
<i>Charles Thériault</i>	<i>PVNBGP</i>	2540	

*Micheline Sullivan  
Directrice du scrutin*

*CAMPBELLTON-DALHOUSIE # 2*

<i>Guy Arseneault</i>	<i>L</i>	3720	<i>E</i>
<i>Diane Cyr</i>	<i>PC</i>	1761	
<i>Thérèse Tremblay</i>	<i>NPDNB</i>	721	
<i>Annie Thériault</i>	<i>PVNBGP</i>	637	
<i>Robert Boudreau</i>	<i>AGNB</i>	558	

*Clem Tremblay  
Directeur du scrutin*

*RESTIGOUCHE-CHALEUR # 3*

<i>Daniel Guitard</i>	<i>L</i>	<i>4430 E</i>
<i>Charles Stewart</i>	<i>PC</i>	<i>826</i>
<i>Paul Tremblay</i>	<i>NPDNB</i>	<i>621</i>
<i>Mario Comeau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>831</i>

*Martial McLaughlin*  
*Directeur du scrutin*

*BATHURST-OUEST-BERESFORD # 4*

<i>Brian Kenny</i>	<i>L</i>	<i>4351 E</i>
<i>Yvon Landry</i>	<i>PC</i>	<i>1082</i>
<i>James Risdon</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>64</i>
<i>Anne-Renée Thomas</i>	<i>NPDNB</i>	<i>443</i>
<i>Mike Rau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>503</i>

*Mark Guindon*  
*Directeur du scrutin*

*BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE # 5*

<i>Denis Landry</i>	<i>L</i>	<i>3550 E</i>
<i>Michelle Branch</i>	<i>PC</i>	<i>858</i>
<i>Jean-Maurice Landry</i>	<i>NPDNB</i>	<i>2026</i>
<i>Robert Kryszko</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>421</i>

*Juliette McGraw*  
*Directrice du scrutin*

*CARAQUET # 6*

<i>Isabelle Thériault</i>	<i>L</i>	<i>5420 E</i>
<i>Kevin Haché</i>	<i>PC</i>	<i>1827</i>
<i>Katy Casavant</i>	<i>NPDNB</i>	<i>548</i>
<i>Yvon Durelle</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>330</i>
<i>Guilmond Hébert</i>	<i>IND</i>	<i>373</i>

*Aldrice Comeau*  
*Directeur du scrutin*

*SHIPPAGAN-LAMÈQUE-MISCOU # 7*

<i>Wilfred Roussel</i>	<i>L</i>	<i>3949</i>
<i>Robert Gauvin</i>	<i>PC</i>	<i>4048 E</i>
<i>Albert Rousselle</i>	<i>NPDNB</i>	<i>578</i>
<i>Philippe Tisseuil</i>	<i>IND</i>	<i>178</i>

*Emelie Richard*  
*Directrice du scrutin*

*TRACADIE-SHEILA # 8*

<i>Keith Chiasson</i>	<i>L</i>	<i>4320 E</i>
<i>Claude Landry</i>	<i>PC</i>	<i>2390</i>
<i>Francis Duguay</i>	<i>NPDNB</i>	<i>1213</i>
<i>Nancy Benoit</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>390</i>
<i>Stéphane Richardson</i>	<i>IND</i>	<i>544</i>

*Weldon McLaughlin*  
*Directeur du scrutin*

*BAIE-DE MIRAMICHI-NEGUAC # 9*

<i>Lisa Harris</i>	<i>L</i>	<i>3512 E</i>
<i>Debi Tozer</i>	<i>PC</i>	<i>1741</i>
<i>Willie Robichaud</i>	<i>NPDNB</i>	<i>718</i>
<i>James (Junior) Denny</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>349</i>
<i>Terry Collette</i>	<i>AGNB</i>	<i>2047</i>

*Rhéal Fournier*  
*Directeur du scrutin*

*MIRAMICHI # 10*

<i>Bill Fraser</i>	<i>L</i>	<i>2825</i>
<i>Peggy McLean</i>	<i>PC</i>	<i>1154</i>
<i>Douglas Mullin</i>	<i>NPDNB</i>	<i>110</i>
<i>Louann Savage</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>189</i>
<i>Michelle Conroy</i>	<i>AGNB</i>	<i>3788 E</i>

*Paul Matheson*  
*Directeur du scrutin*

*MIRAMICHI-SUD-OUEST-BAIE-DU-VIN # 11*

<i>Andy Hardy</i>	<i>L</i>	<i>1909</i>
<i>Jake Stewart</i>	<i>PC</i>	<i>2960 E</i>
<i>Dawson Brideau</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>19</i>
<i>Roger Vautour</i>	<i>NPDNB</i>	<i>97</i>
<i>Byron J. Connors</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>447</i>
<i>Art O'Donnell</i>	<i>AGNB</i>	<i>2925</i>

*Patricia Price*  
*Directrice du scrutin*

*KENT-NORD # 12*

<i>Emery Comeau</i>	<i>L</i>	<i>3301</i>
<i>Katie Robertson</i>	<i>PC</i>	<i>1112</i>
<i>Neil Gardner</i>	<i>NPDNB</i>	<i>171</i>
<i>Kevin Arseneau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>4056 E</i>
<i>Roger Richard</i>	<i>IND</i>	<i>194</i>

*Donald Arsenault*  
*Directeur du scrutin*

*KENT-SUD # 13*

<i>Benoît Bourque</i>	<i>L</i>	<i>5595 E</i>
<i>Ricky Gautreau</i>	<i>PC</i>	<i>1848</i>
<i>Serge Rémi Parent</i>	<i>NPDNB</i>	<i>436</i>
<i>Alain Rousselle</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>1304</i>

*Simonne Belliveau*  
*Directrice du scrutin*

*BAIE-DE-SHEDIAC-DIEPPE # 14*

<i>Brian Gallant</i>	<i>L</i>	<i>6162 E</i>
<i>Paulin Blaise Ngweth</i>	<i>PC</i>	<i>1353</i>
<i>Michel Boudreau</i>	<i>NPDNB</i>	<i>764</i>
<i>Michel Albert</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>906</i>

*Diane Gallant*  
*Directrice du scrutin*

*SHEDIAC-BEAUBASSIN-CAP-PELÉ # 15*

<i>Jacques LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>5919</i>	<i>E</i>
<i>Marcel Doiron</i>	<i>PC</i>	<i>2081</i>	
<i>Lise Potvin</i>	<i>NPDNB</i>	<i>428</i>	
<i>Greta Doucet</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>888</i>	

*Anita Léger-MacDonald*  
*Directrice du scrutin*

*MEMRAMCOOK-TANTRAMAR # 16*

<i>Bernard LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>3137</i>	
<i>Etienne Gaudet</i>	<i>PC</i>	<i>1518</i>	
<i>Hélène Boudreau</i>	<i>NPDNB</i>	<i>410</i>	
<i>Megan Mitton</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>3148</i>	<i>E</i>

*Bill Hicks*  
*Directeur du scrutin*

*DIEPPE # 17*

<i>Roger Melanson</i>	<i>L</i>	<i>5173</i>	<i>E</i>
<i>Pierre Brine</i>	<i>PC</i>	<i>998</i>	
<i>Joyce Richardson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>1057</i>	

*O'Neil Arseneau*  
*Directeur du scrutin*

*MONCTON-EST # 18*

<i>Monique LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>3626</i>	<i>E</i>
<i>Marty Kingston</i>	<i>PC</i>	<i>2771</i>	
<i>Anthony Crandall</i>	<i>NPDNB</i>	<i>424</i>	
<i>Matthew Ian Clark</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>925</i>	

*Paul LeBlanc*  
*Directeur du scrutin*

## MONCTON-CENTRE # 19

<i>Rob McKee</i>	<i>L</i>	2698	<i>E</i>
<i>Claudette Boudreau-Turner</i>	<i>PC</i>	982	
<i>Jessica Caissie</i>	<i>NPDNB</i>	229	
<i>Jean-Marie Nadeau</i>	<i>PVNBGP</i>	771	
<i>Kevin McClure</i>	<i>AGNB</i>	309	
<i>Chris Collins</i>	<i>IND</i>	1200	

*Leo Belliveau*  
*Directeur du scrutin*

## MONCTON-SUD # 20

<i>Cathy Rogers</i>	<i>L</i>	3099	<i>E</i>
<i>Moira Murphy</i>	<i>PC</i>	2090	
<i>Amy Johnson</i>	<i>NPDNB</i>	249	
<i>Laura Sanderson</i>	<i>PVNBGP</i>	628	
<i>Marilyn Crossman-Riel</i>	<i>AGNB</i>	466	

*Claudette Trewin*  
*Directrice du scrutin*

## MONCTON-NORD-OUEST # 21

<i>Courtney Pringle-Carver</i>	<i>L</i>	2963	
<i>Ernie Steeves</i>	<i>PC</i>	3186	<i>E</i>
<i>Cyprien Okana</i>	<i>NPDNB</i>	297	
<i>Keagan Slupsky</i>	<i>PVNBGP</i>	437	
<i>Myrna Geldart</i>	<i>AGNB</i>	875	

*Floyd Graves*  
*Directeur du scrutin*

## MONCTON-SUD-OUEST # 22

<i>Susy Campos</i>	<i>L</i>	2667	
<i>Sherry Wilson</i>	<i>PC</i>	2920	<i>E</i>
<i>Hailey Duffy</i>	<i>NPDNB</i>	503	
<i>Sarah Colwell</i>	<i>PVNBGP</i>	907	

*Clifford Lavigne*  
*Directeur du scrutin*

*RIVERVIEW # 23*

<i>Brent Mazerolle</i>	<i>L</i>	<i>2053</i>
<i>R. Bruce Fitch</i>	<i>PC</i>	<i>3701 E</i>
<i>Madison Duffy</i>	<i>NPDNB</i>	<i>249</i>
<i>Stephanie Coburn</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>542</i>
<i>Heather Collins</i>	<i>AGNB</i>	<i>1005</i>

*Dean Johnston*  
*Directeur du scrutin*

*ALBERT # 24*

<i>Catherine Black</i>	<i>L</i>	<i>1775</i>
<i>Mike Holland</i>	<i>PC</i>	<i>3479 E</i>
<i>Betty Weir</i>	<i>NPDNB</i>	<i>375</i>
<i>Moranda van Geest</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>870</i>
<i>Sharon Buchanan</i>	<i>AGNB</i>	<i>1546</i>
<i>James Wilson</i>	<i>IND</i>	<i>87</i>

*Deborah Brine*  
*Directrice du scrutin*

*GAGETOWN-PETITCODIAC # 25*

<i>Brigitte Noel</i>	<i>L</i>	<i>1153</i>
<i>Ross Wetmore</i>	<i>PC</i>	<i>3674 E</i>
<i>Carolyn MacDonald</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>56</i>
<i>Anne Marie F. Richardson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>165</i>
<i>Marilyn Merritt-Gray</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>1097</i>
<i>Craig Dykeman</i>	<i>AGNB</i>	<i>1892</i>

*Neil Orchard*  
*Directeur du scrutin*

*SUSSEX-FUNDY-ST. MARTINS # 26*

<i>Ian Smyth</i>	<i>L</i>	<i>1212</i>
<i>Bruce N. Northrup</i>	<i>PC</i>	<i>3816 E</i>
<i>Dawna Robertson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>254</i>
<i>Fred Harrison</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>505</i>
<i>Jim Bedford</i>	<i>AGNB</i>	<i>1874</i>
<i>David Raymond Amos</i>	<i>IND</i>	<i>54</i>

*Denis Pinet*  
*Directeur du scrutin*

*HAMPTON # 27*

<i>Carley Parish</i>	<i>L</i>	<i>1454</i>
<i>Gary Crossman</i>	<i>PC</i>	<i>3702 E</i>
<i>Layton Peck</i>	<i>NPDNB</i>	<i>384</i>
<i>John Sabine</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>743</i>
<i>Dana Hansen</i>	<i>AGNB</i>	<i>1246</i>

*John Cairns*  
*Directeur du scrutin*

*QUISPAMSIS # 28*

<i>Aaron Kennedy</i>	<i>L</i>	<i>2078</i>
<i>Blaine Higgs</i>	<i>PC</i>	<i>4691 E</i>
<i>Ryan Jewkes</i>	<i>NPDNB</i>	<i>239</i>
<i>Mark Woolsey</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>445</i>
<i>Keith Porter</i>	<i>AGNB</i>	<i>795</i>

*Richard Mackie*  
*Directeur du scrutin*

*ROTHESAY # 29*

<i>Stephanie Tomilson</i>	<i>L</i>	<i>2001</i>
<i>Hugh J. (Ted) Flemming</i>	<i>PC</i>	<i>3542 E</i>
<i>Josh Floyd</i>	<i>NPDNB</i>	<i>251</i>
<i>Ann McAllister</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>571</i>
<i>Michael Griffin</i>	<i>AGNB</i>	<i>722</i>

*Victorine Robichaud*  
*Directrice du scrutin*

*SAINT JOHN-EST # 30*

<i>Clare Manzer</i>	<i>L</i>	<i>1775</i>
<i>Glen Savoie</i>	<i>PC</i>	<i>3017 E</i>
<i>Alex White</i>	<i>NPDNB</i>	<i>402</i>
<i>Lynaya Astephen</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>373</i>
<i>Matthew Thompson</i>	<i>AGNB</i>	<i>1047</i>

*Rod Borden*  
*Directeur du scrutin*

---

 PORTLAND-SIMONDS # 31

<i>John MacKenzie</i>	<i>L</i>	<i>1703</i>
<i>Trevor A. Holder</i>	<i>PC</i>	<i>3168 E</i>
<i>Kim Blue</i>	<i>NPDNB</i>	<i>449</i>
<i>Sheila Croteau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>435</i>
<i>Artie Watson</i>	<i>IND</i>	<i>191</i>

*Elaine O'Leary*  
*Directrice du scrutin*

## SAINT JOHN HARBOUR # 32

<i>Gerry Lowe</i>	<i>L</i>	<i>1865 E</i>
<i>Barry Ogden</i>	<i>PC</i>	<i>1855</i>
<i>Jennifer McKenzie</i>	<i>NPDNB</i>	<i>836</i>
<i>Wayne Dryer</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>721</i>
<i>Margot Brideau</i>	<i>AGNB</i>	<i>393</i>

*Patrick McCaffrey*  
*Directeur du scrutin*

## SAINT JOHN LANCASTER # 33

<i>Kathleen Riley-Karamanos</i>	<i>L</i>	<i>1727</i>
<i>Dorothy Shephard</i>	<i>PC</i>	<i>3001 E</i>
<i>Tony Mowery</i>	<i>NPDNB</i>	<i>414</i>
<i>Doug James</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>582</i>
<i>Paul Seelye</i>	<i>AGNB</i>	<i>922</i>

*Mary McAuliffe*  
*Directrice du scrutin*

## KINGS-CENTRE # 34

<i>Bill Merrifield</i>	<i>L</i>	<i>1785</i>
<i>Bill Oliver</i>	<i>PC</i>	<i>3267 E</i>
<i>Susan Jane Shedd</i>	<i>NPDNB</i>	<i>342</i>
<i>Bruce Dryer</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>731</i>
<i>Dave Peters</i>	<i>AGNB</i>	<i>1454</i>

*Terry Campbell*  
*Directeur du scrutin*

*FUNDY-LES-ÎLES-SAINT JOHN-OUEST # 35*

<i>Rick Doucet</i>	<i>L</i>	2422
<i>Andrea Anderson-Mason</i>	<i>PC</i>	3808 E
<i>Keith LeBlanc</i>	<i>NPDNB</i>	203
<i>Romey Frances Heuff</i>	<i>PVNBGP</i>	469
<i>Doug Ellis</i>	<i>AGNB</i>	1104

*Tina Belliveau-Moore*  
*Directrice du scrutin*

*SAINTE-CROIX # 36*

<i>John B. Ames</i>	<i>L</i>	2436
<i>Greg Thompson</i>	<i>PC</i>	3249 E
<i>Jan Underhill</i>	<i>NPDNB</i>	89
<i>Donna Linton</i>	<i>PVNBGP</i>	1047
<i>Joyce Wright</i>	<i>AGNB</i>	1466

*Lynn Kozak*  
*Directrice du scrutin*

*OROMOCTO-LINCOLN-FREDERICTON # 37*

<i>John Fife</i>	<i>L</i>	2306
<i>Mary E. Wilson</i>	<i>PC</i>	2399 E
<i>Justin Young</i>	<i>NPDNB</i>	159
<i>Tom McLean</i>	<i>PVNBGP</i>	903
<i>Craig Rector</i>	<i>AGNB</i>	1741

*Blake Kennedy*  
*Directeur du scrutin*

*FREDERICTON-GRAND LAKE # 38*

<i>Wendy Tremblay</i>	<i>L</i>	955
<i>Pam Lynch</i>	<i>PC</i>	2433
<i>Gerald Bourque</i>	<i>KISSNBPP</i>	19
<i>Glenna Hanley</i>	<i>NPDNB</i>	114
<i>Dan Weston</i>	<i>PVNBGP</i>	472
<i>Kris Austin</i>	<i>AGNB</i>	4799 E

*Vanessa Clark*  
*Directrice du scrutin*

*NEW MARYLAND-SUNBURY # 39*

<i>Alex Scholten</i>	<i>L</i>	2210
<i>Jeff Carr</i>	<i>PC</i>	3844 E
<i>Danelle Titus</i>	<i>KISSNBPP</i>	14
<i>Mackenzie Thomason</i>	<i>NPDNB</i>	143
<i>Jenica Atwin</i>	<i>PVNBGP</i>	902
<i>Morris Shannon</i>	<i>AGNB</i>	2214

*Camille Malenfant*  
*Directeur du scrutin*

*FREDERICTON-SUD # 40*

<i>Susan Holt</i>	<i>L</i>	1525
<i>Scott Smith</i>	<i>PC</i>	1042
<i>Chris Durrant</i>	<i>NPDNB</i>	132
<i>David Coon</i>	<i>PVNBGP</i>	4273 E
<i>Bonnie Clark</i>	<i>AGNB</i>	616

*Karen Hammel*  
*Directrice du scrutin*

*FREDERICTON-NORD # 41*

<i>Stephen Horsman</i>	<i>L</i>	2443 E
<i>Jill Green</i>	<i>PC</i>	2182
<i>Scarlett Tays</i>	<i>NPDNB</i>	139
<i>Tamara White</i>	<i>PVNBGP</i>	1313
<i>Lynn King</i>	<i>AGNB</i>	1651

*Judy Sloat*  
*Directrice du scrutin*

*FREDERICTON-YORK # 42*

<i>Amber Bishop</i>	<i>L</i>	1652
<i>Kirk Douglas MacDonald</i>	<i>PC</i>	2777
<i>Sandra Bourque</i>	<i>KISSNBPP</i>	34
<i>Evelyne Godfrey</i>	<i>NPDNB</i>	103
<i>Amanda Wildeman</i>	<i>PVNBGP</i>	1393
<i>Rick DeSaulniers</i>	<i>AGNB</i>	3033 E

*Robert Agnew*  
*Directeur du scrutin*

---

 FREDERICTON-OUEST-HANWELL # 43

<i>Cindy Miles</i>	<i>L</i>	2404
<i>Dominic Cardy</i>	<i>PC</i>	2739 E
<i>Olivier Hébert</i>	<i>NPDNB</i>	171
<i>Susan Jonah</i>	<i>PVNBGP</i>	1490
<i>Jason Paull</i>	<i>AGNB</i>	1803

*Linda Allison*  
*Directrice du scrutin*

## CARLETON-YORK # 44

<i>Jackie Morehouse</i>	<i>L</i>	1556
<i>Carl Urquhart</i>	<i>PC</i>	3118 E
<i>Lloyd Maurey</i>	<i>KISSNBPP</i>	40
<i>Robert Kitchen</i>	<i>NPDNB</i>	255
<i>Sue Rickards</i>	<i>PVNBGP</i>	837
<i>Gary Lemmon</i>	<i>AGNB</i>	2583

*Avis Fitton*  
*Directrice du scrutin*

## CARLETON # 45

<i>Christy Culberson</i>	<i>L</i>	1197
<i>Stewart Fairgrieve</i>	<i>PC</i>	2982 E
<i>Adam McAvoy</i>	<i>NPDNB</i>	82
<i>Amy Anderson</i>	<i>PVNBGP</i>	1247
<i>Stewart B. Manuel</i>	<i>AGNB</i>	2026

*Eleanor Leonard*  
*Directrice du scrutin*

## CARLETON-VICTORIA # 46

<i>Andrew Harvey</i>	<i>L</i>	3116 E
<i>Margaret C. Johnson</i>	<i>PC</i>	2872
<i>Carter Edgar</i>	<i>KISSNBPP</i>	58
<i>Margaret Geldart</i>	<i>NPDNB</i>	114
<i>Paula Shaw</i>	<i>PVNBGP</i>	503
<i>Terry Leigh Sisson</i>	<i>AGNB</i>	960

*Judy MacIntosh*  
*Directrice du scrutin*

---

*VICTORIA-LA-VALLÉE # 47*

<i>Chuck Chiasson</i>	<i>L</i>	<i>3570</i>	<i>E</i>
<i>Danny Soucy</i>	<i>PC</i>	<i>3212</i>	
<i>Lina Chiasson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>307</i>	
<i>Paul Plourde</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>468</i>	

*Ann Turcotte*  
*Directrice du scrutin*

*EDMUNDSTON-MADAWASKA-CENTRE # 48*

<i>Jean-Claude (JC) D'Amours</i>	<i>L</i>	<i>4668</i>	<i>E</i>
<i>Gérald Levesque</i>	<i>PC</i>	<i>1437</i>	
<i>Anne-Marie Comeau</i>	<i>NPDNB</i>	<i>206</i>	
<i>Sophie Vaillancourt</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>702</i>	

*Rino Pelletier*  
*Directeur du scrutin*

*MADAWASKA-LES-LACS-EDMUNDSTON # 49*

<i>Francine Landry</i>	<i>L</i>	<i>4191</i>	<i>E</i>
<i>Jeannot Volpé</i>	<i>PC</i>	<i>1826</i>	
<i>Cécile Richard-Hébert</i>	<i>NPDNB</i>	<i>156</i>	
<i>Denis Boulet</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>945</i>	

*Danièle Dubé*  
*Directrice du scrutin*

---

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

---

Sur la motion de M. McKee, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. McKee, député de la circonscription électorale de Moncton-Centre, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, députée de la circonscription électorale de Caraquet, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

---

Fredericton (N.-B.)  
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'éleva un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Higgs, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Quispamsis.

---

La séance est levée à 15 h 20.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Vestcor pour 2017	(24 août 2018) ;
rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(5 septembre 2018) ;
rapport annuel de la Commission de l'énergie et des services publics pour 2017-2018	(14 septembre 2018) ;
rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour 2015-2016	(14 septembre 2018) ;
rapport sur le rendement 2017-2018, Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick	(24 septembre 2018) ;
rapport annuel du bureau du coroner en chef pour 2015	(15 octobre 2018).